

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 532
RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 532-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Zotique a adopté le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 532;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Zotique est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 532 ne peut être modifié ni entré en vigueur que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 532 de la Municipalité de Saint-Zotique, afin de modifier :

- a) les dispositions applicables au contenu d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le projet de Règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme – Règlement numéro 532-12, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

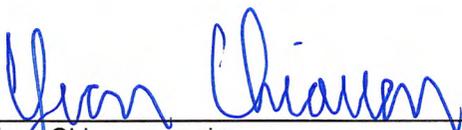
ARTICLE 1 : Modification de l'article 5.2

L'article 5.2, intitulé « FORME ET CONTENU DE LA DEMANDE », est modifié par l'ajout, en ordre numérique, du paragraphe 28, qui se lit comme suit :

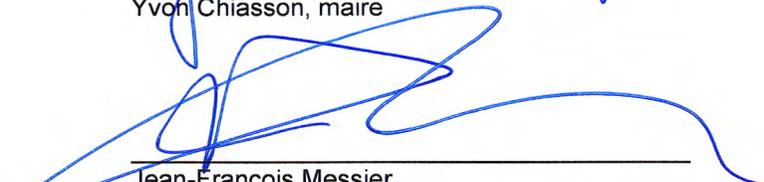
« Paragraphe 28 : Pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, l'ajout d'un garage intégré ou attenant au bâtiment principal ainsi que pour la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de plus de 50 m², un rapport écrit et une recommandation d'un professionnel qualifié démontrant que les techniques et normes de construction en lien avec la construction projetée sont adaptées et respectent la capacité portante du sol »

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Yvon Chiasson, maire



Jean-François Messier,
directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	15 juin 2021
Adoption du projet de modification :	15 juin 2021
Transmission M.R.C. du projet de modification :	23 juin 2021
Adoption du règlement :	20 juillet 2021
Entrée en vigueur :	20 juillet 2021